

# Pour une Agroécologie Paysanne et Solidaire !

NOTE DE POSITIONNEMENT

validée par le Bureau du CCFD-Terre Solidaire  
janvier 2021



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



**TERRE**  
**SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement

“

*Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres.*

*Laudato Si', 49*

”

Rédaction : Jeanne-Maureen Jorand (DPL), Sébastien Mauras (DMC), Jacques Muller (Président CPL), Jessica Pascal (DPI), Michel Rouyer (Équipe d'animation du Réseau thématique Souveraineté Alimentaire), Robin Villemaine (DPI), avec l'appui de Stéven Le Faou (Jokko Conseil) et Marie Sénia.  
Conception graphique : Michaël Bouffard

## INTRODUCTION

L'intérêt du CCFD-Terre solidaire pour l'agroécologie est historique et croissant. Dès le début des années 80, l'association a soutenu des organisations du Sud qui ont contribué à ce que l'agroécologie devienne une alternative crédible à l'agriculture industrielle dont les nombreuses limites (sociales, environnementales, économiques, nutritionnelles et sanitaires) ne sont plus à démontrer<sup>1</sup>. Plus récemment, l'agroécologie est devenue la thématique structurante de programmes mis en œuvre par la Direction des partenariats internationaux. En France, les bénévoles du CCFD-Terre Solidaire sont de plus en plus mobilisés dans leurs territoires en faveur de la transition agroécologique. Cela a des conséquences sur le travail de la Direction de la mobilisation citoyenne qui est appelée à sensibiliser les citoyens sur cette alternative. Par ailleurs, l'agroécologie constitue désormais un thème omniprésent et incontournable dans les débats nationaux et internationaux sur l'avenir de l'agriculture, la sécurité alimentaire ou les dérèglements climatiques. Cependant, alors que l'agroécologie constitue à l'origine un véritable changement de paradigme par rapport à la logique agro-industrielle, des acteurs institutionnels et marchands s'approprient cette notion - tout en la dévoyant - pour verdier leur image et promouvoir de « fausses solutions »<sup>2</sup>. De ce fait, le CCFD-Terre Solidaire, à travers la Direction du plaidoyer est amené à prendre position pour défendre une agroécologie ambitieuse au cœur des politiques publiques et des espaces de gouvernance internationale.

Face à la montée des enjeux environnementaux et climatiques, l'agroécologie est devenue un concept fortement usité sur la scène internationale. Alors que la récupération du terme d'agroécologie le restreint généralement à des dimensions liées aux techniques agricoles, il est essentiel de rappeler que c'est une approche holistique, qui prend en compte des interactions multiples, et qui propose des réponses pertinentes face aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques de notre système alimentaire. Si, dans le discours institutionnel, l'agroécologie est parfois considérée au même niveau que des solutions techniques telles que les OGM, il est essentiel de ne pas la confondre avec ces réponses généralement portées par l'agro-industrie. La récupération du concept par une multitude d'acteurs a participé ces dernières années à faire de l'agroécologie un mot-valise.

Ces évolutions font qu'il est important pour le CCFD-Terre Solidaire d'affirmer son approche de l'agroécologie, une *agroécologie paysanne et solidaire*, dans le prolongement du Rapport d'Orientation et du texte de positionnement sur la Souveraineté Alimentaire.

L'*agroécologie paysanne et solidaire* s'enracine dans la pensée sociale de l'Église. Elle se veut une réponse à la hauteur de l'appel du pape François d'œuvrer pour la *sauvegarde de la maison commune* formulé dans l'encyclique *Laudato Si'* (2015). L'*agroécologie paysanne et solidaire* constitue en effet une piste concrète et porteuse d'espoir pour faire face à la profonde et triple crise sociale, économique et environnementale de notre époque. Forte de ses valeurs et principes, elle contribuera à réduire la faim et la pauvreté, à cheminer vers plus de justice sociale, économique et climatique et à diminuer les impacts de nos modes de vie sur l'environnement dans une perspective de « Bien-vivre ».

La présente note propose un positionnement du CCFD-Terre Solidaire en faveur d'une *agroécologie paysanne et solidaire*. Cette notion a été forgée à partir d'une revue de littérature et sur la base d'une large consultation au sein du CCFD-Terre solidaire conduite en 2019 à laquelle ont participé des représentants des salariés, des bénévoles, de Mouvements et Services d'Église et de deux organisations « filles » du CCFD-Terre Solidaire, la SIDI et la Fondation Terre Solidaire.

La note est structurée en trois parties qui précisent le sens et l'importance des termes de *agroécologie paysanne et solidaire*. Elle se conclut par une formulation de la vision de ce qu'est l'agroécologie pour le CCFD-Terre Solidaire.

- 1 L'agroécologie est une approche globale et systémique qui s'inspire des fonctionnements de la nature.
- 2 Elle ne peut être que paysanne, au service des paysans et paysannes et de la souveraineté alimentaire.
- 3 Elle ne peut être que solidaire en visant à favoriser la cohabitation des Humains entre eux et avec les autres espèces qui peuplent la planète, et à atteindre la justice sociale.

<sup>1</sup> Voir le rapport « De l'uniformité à la diversité. Changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés », IPES Food, 2016.  
<sup>2</sup> Voir le rapport « Nos terres valent plus que du carbone ! », CCFD-Terre Solidaire, 2016.

## L'AGROÉCOLOGIE : DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES INSPIRÉS DE LA NATURE !

Le concept d'agroécologie émerge dans les années 1920 sous la plume de scientifiques prônant une convergence des disciplines écologiques et agronomiques. Cependant, l'essor de ce concept commence au début des années 1960. Il est lié, d'un côté, à la montée en puissance des préoccupations environnementales au Nord. D'un autre côté, ce concept doit énormément au travail réalisé par des scientifiques et militants du Sud, et de façon pionnière au Mexique, pour démontrer la pertinence et l'ingéniosité des « agroécosystèmes » traditionnels. L'enjeu était de s'opposer à la domination technique et intellectuelle venant du Nord en prônant un développement agricole endogène, enraciné dans la culture locale et en phase avec les contraintes et les potentialités offertes par le milieu. C'est pourquoi, avant d'être un concept, l'agroécologie renvoie à des pratiques : celles de paysans et de paysannes, de pasteurs, d'indigènes et de pêcheurs qui, de longue date, ont façonné des modes de production et de vie sur la base de la connaissance fine de leur environnement. Ces pratiques ont été profondément remises en question et fragilisées ces dernières décennies. Elles restent néanmoins une puissante source d'inspiration pour les agriculteurs, scientifiques, mouvements sociaux et institutions confrontés à l'enjeu d'inventer des systèmes agricoles et alimentaires durables.

Si les approches de l'agroécologie sont diverses et ne manquent d'alimenter de vives controverses, un socle de cinq principes agronomiques, valables quel que soit le contexte, fait consensus pour caractériser a minima un système agroécologique<sup>3</sup>.

### Les 5 principes agronomiques

- 1 Permettre le recyclage de la biomasse et des éléments nutritifs : ce qui sort de la terre retourne à la terre.
- 2 Garantir les conditions de fonctionnement du sol : préservation de sa vie biologique, lutte contre l'érosion.
- 3 Minimiser les pertes de ressources non renouvelables et tendre à éviter ou supprimer l'usage des intrants chimiques.
- 4 Favoriser la diversité des espèces cultivées et élevées dans le temps et dans l'espace.
- 5 Favoriser les interactions biologiques bénéfiques entre les cultures et ce qui les environne, l'ensemble formant l'« agroécosystème ».

“

*Les autorités ont le droit et la responsabilité de prendre des mesures de soutien clair et ferme aux petits producteurs et à la variété de la production.*

Laudato Si', 129

”

L'approche agroécologique invite à concevoir des systèmes agricoles et alimentaires fonctionnant à l'image des écosystèmes. Elle cherche à maximiser la productivité de l'« agroécosystème » dans son ensemble, et non uniquement les rendements de quelques cultures commerciales. Pour y parvenir, elle se base sur les potentiels offerts par la biodiversité et la compréhension fine des processus écologiques. La diversité et la complémentarité des variétés cultivées et des espèces élevées à l'échelle d'une unité de production ou d'un territoire plus vaste sont des principes essentiels.

Si ces principes sont de nature agronomique, leur portée va bien au-delà de la production agricole. En effet, les pratiques agroécologiques sont plus favorables à la biodiversité, au maintien de sols vivants et à l'atténuation des dérèglements climatiques. Elles améliorent les capacités d'adaptation des paysans face à ces dérèglements et renforcent leur autonomie. Elles leur permettent de diversifier leurs revenus et de réduire les coûts liés à l'achat des intrants, tout en fournissant un accès à une nourriture saine, ainsi qu'à un environnement plus sain car non pollué par les résidus de l'agrochimie. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par des politiques permettant entre autres : la reconnaissance et la valorisation des savoirs des paysans ; une réorientation et un investissement public massif dans la recherche ; la promotion d'une alimentation davantage diversifiée et locale ; la conservation de la biodiversité cultivée et l'accès libre à ce patrimoine collectif reconnu comme un bien commun.

## UNE AGROÉCOLOGIE PAYSANNE QUI PARTICIPE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !

Le CCFD-Terre Solidaire soutient une agroécologie paysanne afin d'insister sur deux aspects fondamentaux de son approche. Tout d'abord, l'agroécologie est pour lui intrinsèquement liée à un territoire donné. Elle doit s'adapter aux spécificités physiques, bioclimatiques, sociales et culturelles du « pays ». Elle n'est pas un nouveau paquet technique prédéfini à imposer partout comme l'a été celui de la Révolution verte. Ensuite, et surtout, le CCFD-Terre Solidaire défend une agroécologie paysanne afin d'affirmer l'importance de soutenir les paysans et les paysannes<sup>4</sup> dans leur lutte pour participer aux décisions qui les concernent, notamment d'accès à la terre et aux ressources naturelles, et faire valoir leurs droits économiques, culturels et sociaux.

En cela, l'agroécologie paysanne établit un lien fort entre agroécologie et souveraineté alimentaire. Cette dernière affirme la nécessité pour chaque peuple de pouvoir définir ses propres politiques agricoles, commerciales et alimentaires, afin de valoriser au mieux le potentiel des territoires et des agriculteurs qui y vivent. Dès la première définition de la souveraineté alimentaire en 1996, les organisations de la société civile soulignaient que « l'agriculture et les systèmes de production agricoles et alimentaires, qui se fondent sur des ressources non renouvelables et qui influencent de manière négative l'environnement, doivent être modifiés au profit d'un modèle basé sur des principes agro-écologiques »<sup>5</sup>. Vingt ans plus tard, ce constat reste d'actualité, alors que la globalisation des échanges agricoles fragilise l'agriculture paysanne au profit d'une minorité d'acteurs qui exploitent les travailleurs et les ressources naturelles.

En 2017, le « Manifeste de l'agroécologie paysanne de Nyéléni », auquel le CCFD-Terre Solidaire a été associé, a défini sept piliers qui viennent compléter les cinq principes agronomiques déjà évoqués.

- 1 Garantir la sécurisation de la terre, l'eau et autres ressources naturelles.
- 2 Valoriser et sauvegarder la biodiversité, les semences paysannes et les races locales.
- 3 Encourager les pratiques en agroécologie paysanne : diversité, complémentarité, adaptabilité.
- 4 Promouvoir les systèmes alimentaires locaux diversifiés, nutritionnels et thérapeutiques.
- 5 Appuyer et valoriser la place des femmes et des jeunes.
- 6 Renforcer les synergies et alliances, et l'organisation collective.
- 7 Agir au niveau institutionnel législatif et réglementaire.

Ainsi, l'agroécologie paysanne met au centre de sa définition les jeunes, les femmes, les hommes et les territoires. Elle ne se limite pas à une approche technique et agronomique de l'agriculture mais prend pleinement en compte les conditions économiques, sociales, culturelles et politiques d'un développement local maîtrisé et équitable. Elle prône des institutions inclusives pour une gestion concertée des biens communs tels que les semences, la biodiversité, les terres, l'eau et les savoirs. Elle milite pour l'autonomie décisionnelle, technique et financière des paysans et paysannes et défend l'emploi local et la dignité au travail. Pour cela, la mobilisation des mouvements et organisations paysannes est un enjeu essentiel.

“

*[...] l'instance locale peut faire la différence alors que l'ordre mondial existant se révèle incapable de prendre ses responsabilités. En effet, on peut à ce niveau susciter une plus grande responsabilité, un fort sentiment communautaire, une capacité spéciale de protection et une créativité plus généreuse, un amour profond pour sa terre ; là aussi, on pense à ce qu'on laisse aux enfants et aux petits-enfants*

Laudato Si', 129

”

<sup>3</sup> Ces cinq principes de l'agroécologie, formalisés par Miguel Altieri en 1995, sont une base reconnue à la fois par la plupart des mouvements sociaux et des institutions. Ils ont, à ce titre, été utilisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, pour définir son approche de l'agroécologie en 2018.

<sup>4</sup> Dans cette note, l'agroécologie a été qualifiée de « paysanne » mais il est entendu qu'elle inclut également les pasteurs, peuples indigènes et pêcheurs traditionnels.  
<sup>5</sup> Déclaration du forum des ONG adressée à la FAO lors du Sommet mondial de l'alimentation, à Rome, en novembre 1996.

## UNE AGROÉCOLOGIE SOLIDAIRE QUI FAIT ÉCHO À L'IDENTITÉ DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE !

Enfin, il est crucial pour le CCFD-Terre Solidaire de promouvoir une agroécologie *solidaire* qui favorise la cohabitation des Humains entre eux et avec les autres espèces qui peuplent la planète. Il s'agit par-là d'affirmer la responsabilité collective de l'essor de l'agroécologie et la nécessité de régulations politiques internationales soucieuses de justice sociale, de justice climatique, et adaptées à la prise en charge des problèmes environnementaux transfrontaliers.

Même si les paysans constituent le premier maillon des systèmes agricoles et alimentaires, le développement de l'agroécologie ne peut être considéré comme relevant de leur seule responsabilité. En effet, il concerne l'ensemble de la société, c'est-à-dire chacun en tant que consommateur, citoyen, travailleur et habitant d'un territoire donné. À titre d'illustration, on peut partir du constat qu'il n'y aura pas d'agriculture diversifiée sans une alimentation diversifiée. Ce constat doit interroger chacun en tant que consommateur, mais recouvre plus largement un enjeu éducatif important pour les parents, enseignants, communicants, associations, comme le CCFD-Terre Solidaire, engagés dans l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, ainsi que les décideurs politiques. La diversification de l'alimentation interroge également de nombreux autres métiers relatifs par exemple à la santé, à la nutrition, à la restauration et à la distribution des produits alimentaires. Ces transformations à tous les niveaux doivent être impulsées par des politiques publiques en faveur d'une approche agroécologique de la production agricole, de la diversification des filières et des menus, et de l'accès régulier à une alimentation saine, nutritive, diversifiée et locale.

L'agroécologie doit également être solidaire pour favoriser l'émergence de systèmes agricoles et alimentaires qui assurent une rémunération juste des paysans tout en améliorant l'accès des personnes les plus pauvres à une nourriture suffisante et de qualité via les marchés locaux ou l'autoconsommation. Défendre une agroécologie solidaire implique donc de plaider pour des règles commerciales équitables aussi bien à l'échelle des

territoires qu'à l'échelle internationale. Un enjeu majeur est de limiter les asymétries de pouvoir qui bénéficient aux multinationales de l'agrofourniture et de l'agro-alimentaire et qui leur permettent de s'accaparer les ressources et d'influencer de façon déterminante les politiques publiques. L'essor de l'agroécologie doit faire l'objet de politiques volontaristes non soumises à la logique du profit. Le dogme du libre-échange est inacceptable dès lors qu'il oriente et verrouille nos sociétés sur des modes de production et de consommation prédateurs des êtres humains et de l'environnement.

Enfin, l'approche de l'agroécologie du CCFD-Terre Solidaire se veut solidaire en ce qui concerne la gestion des problèmes environnementaux et des inégalités qu'ils génèrent. Ces deux questions sont l'affaire de tous, de l'échelle locale à l'échelle internationale, dans la mesure où elles doivent impérativement être traitées à tous les niveaux. C'est le cas, par exemple, de la préservation des écosystèmes terrestres et océaniques, de la protection des couloirs migratoires, de la préservation des cycles de l'eau et de l'atténuation du réchauffement climatique. Les grands déséquilibres environnementaux trouvent leurs origines dans les activités humaines et plus particulièrement celles des pays riches qui surconsomment et consomment la planète. Si, d'un côté, les sociétés riches doivent cesser leur prédation sur les ressources finies de la planète et rompre avec leur culture du déchet, elles doivent, d'un autre côté, assumer leur responsabilité et se montrer solidaires envers les pays pauvres où se concentrent les effets négatifs des déséquilibres environnementaux et climatiques. Dans la mesure où l'agroécologie permet de réduire l'impact des activités humaines sur le climat et de s'adapter aux effets des dérèglements climatiques, le soutien au développement d'une agroécologie paysanne et solidaire, ici et là-bas, constitue en lui-même une modalité d'action pour la justice climatique.

## POSITION DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Pour le CCFD-Terre Solidaire, l'Agroécologie paysanne et solidaire est une approche globale de l'agriculture – et plus largement des sociétés. Elle vise à favoriser l'émergence de systèmes agricoles et alimentaires équitables permettant aux paysans de vivre de leur métier et à l'ensemble de l'humanité d'avoir accès à des produits de qualité. Elle vise indissociablement à gérer de façon juste et responsable les biens communs que sont l'eau, la terre, l'air, la biodiversité et le climat.

Pour parvenir à ces fins, l'agroécologie paysanne et solidaire promeut : des agricultures diversifiées qui s'appuient sur les synergies naturelles entre espèces plutôt que sur les intrants de synthèse ; des systèmes alimentaires diversifiés gérés de façon concertée et davantage ancrés dans les territoires dans une perspective de souveraineté alimentaire ; des politiques publiques et une régulation de l'économie mondiale contre la déprédation sociale et environnementale, et pour plus de solidarité. Elle place ainsi les paysans, paysannes, citoyens et citoyennes au centre de la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires et des ressources naturelles, et plus largement, au cœur des politiques et processus de transformation de nos sociétés.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, l'agroécologie paysanne et solidaire est la réponse la plus pertinente et cohérente aux problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui nos systèmes agricoles et alimentaires, que ce soit dans le domaine environnemental, sanitaire, économique ou social.

En défendant l'agroécologie paysanne et solidaire, le CCFD-Terre Solidaire appelle à une évolution rapide et profonde des systèmes agricoles et alimentaires, du local au global. Le CCFD-Terre Solidaire souhaite contribuer simultanément à réduire la faim et la pauvreté, à améliorer la souveraineté alimentaire de manière universelle, à cheminer vers plus de justice sociale, économique et climatique et à diminuer les impacts de nos modes de vie sur l'environnement.

“

*Nous savons que le comportement de ceux qui consomment et détruisent toujours davantage n'est pas soutenable, tandis que d'autres ne peuvent pas vivre conformément à leur dignité humaine. C'est pourquoi l'heure est venue d'accepter une certaine décroissance dans quelques parties du monde, mettant à disposition des ressources pour une saine croissance en d'autres parties.*

Laudato Si', 19

”

Cette note a été réalisée dans le cadre du programme Transition vers une agroécologie paysanne au service de la souveraineté alimentaire (TAPSA) avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Terre Solidaire, de la Fondation ACTES et de la SIDI. Son contenu n'engage que le CCFD-Terre Solidaire.





Acteur historique du changement dans plus de 70 pays, le CCFD-Terre Solidaire agit contre toutes les formes d'injustices. Nous oeuvrons pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés : manger à sa faim, vivre dignement de son travail, habiter dans un environnement sain, choisir là où construire sa vie...

Un monde plus juste, plus fraternel est déjà en action, car chacun porte en lui une force de changement. Notre engagement pour plus de justice et de solidarité prend racine dans l'Évangile et la pensée sociale de l'Église. Par notre action individuelle et collective, nous proposons et soutenons des solutions politiques de terrain.

+ de **400**  
organisations  
partenaires

**700**  
projets internationaux  
dans 63 pays

**15 000**  
bénévoles

**2,2**  
millions de  
bénéficiaires

Pour suivre notre actualité,  
engager ou poursuivre le dialogue, retrouvez-nous sur :



[ccfd-terresolidaire.org](http://ccfd-terresolidaire.org)



**TERRE  
SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim  
et pour le Développement - Terre Solidaire

4, rue Jean Lantier 75001 Paris - Tél : 01 44 82 80 00